

Conditions Générales de Vente AC FORMA (Janvier 2024)

AC FORMA se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Les conditions générales sont applicables au jour de la commande.

1. Présentation

AC FORMA est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi au 7 Rue Saint-Jacques 95160 Montmorency spécialisé dans le conseil et la formation en création et gestion d'entreprise. AC FORMA propose et dispense des formations inter et intra entreprise.

2. Définitions

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du Travail.

- **Formation inter-entreprises et inter-entrepreneurs** : formation catalogue réalisée sur un site ou en ligne.
- **Formation intra-entreprise** : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client, en ligne, sur le site du client ou lieu convenu avec ce dernier.
- **Accompagnement individuel** : formation réalisée en individuel selon les besoins spécifiques du client.

3. Objet et Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de AC FORMA. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de AC FORMA, prévaloir sur les présentes CGV et ce quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que AC FORMA ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Formations inter-entreprises, inter-entrepreneurs, accompagnement individuel :

Pour un financement Entreprise / OPCO / Pôle Emploi, l'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception :

- Du devis validé, cacheté et signé par l'entreprise
- Des accords de prise en charge à partir du devis ~~et~~ par AC FORMA.

Dès réception de l'accord, un courrier est envoyé avec une convention de formation en deux exemplaires, à retourner signée et portant cachet de l'entreprise.

Une semaine avant le démarrage de la formation, une convocation avec les éléments pratiques est envoyée au stagiaire.

Pour un financement personnel :

L'inscription du stagiaire est prise en compte dès réception du contrat de formation professionnelle complété et signé.

A compter de la signature du contrat, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce délai est porté à quatorze jours dès lors que le contrat est conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement. Aucune somme ne pourra être exigée avant l'expiration du délai de rétractation. Pour autant, si le stagiaire débute sa formation avant le terme de ce délai, le stagiaire renonce expressément à son droit de rétractation.

Passé ce délai, ou suivant la renonciation du droit de rétractation en démarrant sa formation avant le terme de ce délai :

En cas de paiement comptant

Un acompte de 30% du montant total de la formation devra intervenir dans les 48h.

Le solde sera à payer dans le mois suivant la formation sans frais ni intérêts.

Formations intra-entreprise :

La demande de formation est :

- Prise en compte dès réception de la proposition commerciale acceptée et visée par le client.
- Validée à réception de la convention de formation dûment complétée et signée.

4. Tarifs

Pour ces actions de formation, AC FORMA est exonéré de TVA en application de l'article 261-4-4° du CGI.

5. Facturation et modalités de paiement

La facturation des formations s'effectue selon les conditions et les échéanciers définis sur les conventions, contrats, devis validés ou selon les modes de prise en charge reçus des tiers.

Le paiement doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture. Le règlement est accepté par chèque, virement bancaire ou postal.

6. Règlement par un tiers

Lorsque la formation est prise en charge par un tiers (OPCO...) il appartient au client (entreprise ou participant) :

- De vérifier directement l'éligibilité de la formation auprès de l'organisme de financement.
- De faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.
- D'indiquer explicitement l'établissement à facturer avec sa raison sociale et son adresse.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers parvient pas à AC FORMA avant le 1er jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepterait pas de payer le montant total prévu pour cause d'absences, abandons, etc., le solde non pris en charge sera dû par le client ou le stagiaire.

7. Administration

En fin de formation, une attestation de formation est fournie au stagiaire et à l'entreprise.

8. Conditions d'annulation et de report

Annulation – report du fait de AC FORMA

Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, AC FORMA se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation 1 semaine avant son démarrage.

Annulation – report du fait du stagiaire ou de l'entreprise

Pour les entreprises :

Pour toute demande d'annulation ou de report, l'entreprise doit informer AC FORMA par courrier avec accusé de réception dans un délai de 10 jours ouvrés avant le début de la formation.

Passé ce délai, AC FORMA facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions ci-dessous (sauf cas de force majeure dûment reconnue). Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

- Dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, 30% du coût total de la formation.

- Dans un délai compris entre 1 et 5 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, 50% du coût total de la formation.
- Pour toute formation commencée, 100% du coût total de la formation sera facturé. Les 100% se répartiront à raison d'un prorata temporis de la valeur prévue au présent contrat pour la partie de la formation réalisée ainsi qu'un dédit à titre d'indemnité du montant restant pour arriver, au cumul, à 100% du coût total de la formation.

Pour les individuels :

Conformément à l'article L. 6353-5 du Code du Travail, à compter de la signature du devis ou du contrat de formation, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Ce délai est porté à quatorze jours dès lors que le contrat est conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement. Il en informe AC FORMA par courrier avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Dans le cas où le stagiaire débute sa formation avant le terme de ce délai, le stagiaire renonce expressément à son droit de rétractation.

Passé ce délai, ou si le stagiaire a renoncé à son droit de rétractation en démarrant sa formation avant le terme de ce délai, AC FORMA facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions ci-dessous (sauf cas de force majeure dûment reconnue).

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

- Plus de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, aucune indemnité.
- Dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, 30% du coût total de la formation.
- Dans un délai compris entre 1 et 5 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, 50% du coût total de la formation.
- Pour toute formation commencée, 100% du coût total de la formation sera facturé. Les 100% se répartiront à raison d'un prorata temporis de la valeur prévue au présent contrat pour la partie de la formation réalisée ainsi qu'un dédit à titre d'indemnité du montant restant pour arriver, au cumul, à 100% du coût total de la formation.

9. Informatique et libertés

Les informations contenues dans le devis, le contrat et la convention, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés », l'entreprise ou le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification.

10. Différends éventuels

La loi applicable entre AC FORMA et ses clients est la loi française.

Le Tribunal de Pontoise est seul compétent pour régler les litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable, ou par le biais du médiateur, quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralités de défendeurs ou appel en garantie.